

Description de la dotation – Jeu-concours « LATINA - SEJOUR AU FUTUROSCOPE »

Organisé sur l'antenne de la radio LATINA du samedi 30 mai au vendredi 05 juin 2026

Dans le cadre du jeu-concours « LATINA - SEJOUR AU FUTUROSCOPE », un lot est mis en jeu.

Ce lot comprend :

- 1 séjour pour 4 personnes avec un jour parc, un jour Aquascope, une nuit à l'hôtel du Futuroscope, le petit-déjeuner et les frais de dossier, d'une valeur unitaire indicative de 500 € TTC.

Les entrées sont valables jusqu'au 31 décembre 2026, date maximale de leur utilisation.

Modalités d'attribution et de remise des lots

- Les gagnants seront désignés par tirage au sort parmi les participants inscrits.
- Chaque gagnant sera informé de son gain par e-mail à l'adresse qu'il aura communiquée lors de son inscription.
- Les lots ne sont utilisables que dans la période indiquée ; aucune autre date ou prolongation ne pourra être accordée.

Modalités de participation

Les auditeurs souhaitant participer au jeu-concours devront s'inscrire en envoyant par SMS le mot « **LATINA** » au 7 15 15 (3x99cents+ prix SMS).

Après prise en compte du SMS de participation, par retour d'SMS, la Radio demandera aux participants de renseigner les informations suivantes : prénom, nom, code postal, date de naissance, email et âge. Ces informations seront communiquées par SMS (7 15 15).

Les données personnelles collectées sont nécessaires au traitement de la participation et à l'envoi des lots.

La participation n'est valide qu'à la réception d'un SMS en retour, accusant réception et prenant en compte le SMS d'inscription.

Précisions sur la dotation

Tous les frais non expressément mentionnés comme inclus dans le lot (transport, hébergement, restauration, dépenses personnelles, etc.) restent exclus de la dotation et demeurent à la charge exclusive du gagnant.

Règlement applicable

Le présent descriptif est établi en complément du règlement jeu-concours annuel de la radio LATINA, disponible à l'adresse suivante : <https://www.latina.fr/reglements>

Les dispositions du règlement annuel s'appliquent, sauf celles contraires au présent descriptif.